

LA LETTRE DU MAIRE



Chères Bavilléroises, chers Bavillérois,

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le jeudi 25 février à 20 heures, salle Jean Moulin. Le couvre-feu rend malheureusement impossible l'ouverture au public. Néanmoins, lors de cette séance se déroulera le premier débat d'orientation budgétaire du mandat actuel. A cette occasion, la municipalité définira la feuille de route qui permettra la mise en œuvre des projets pour lesquels vous l'avez élue.

La santé est la première de nos priorités. Depuis le 1er février, un nouveau cabinet médical a ouvert ses portes place Jean Moulin, dans les locaux de l'ancienne Poste. Deux pédiatres vous y accueillent. Dès le 1^{er} mars, ils seront rejoints par deux médecins généralistes. La commune est également à la recherche d'un autre professionnel de santé pour compléter l'offre médicale dans notre ville.

L'année 2021 sera consacrée au début des études pour la création d'une nouvelle école maternelle à proximité de l'école élémentaire actuelle. Pour accueillir les enfants dans des conditions optimales, cette réalisation devra être exemplaire sur le plan environnemental, tant au niveau de la construction des bâtiments que de l'intégration dans la ville.

Dans la situation actuelle, la rigueur budgétaire reste de mise. La municipalité souhaite néanmoins consacrer une enveloppe spécifique à l'organisation de manifestations culturelles et festives dès lors que la situation sanitaire le permettra. Lorsque les difficultés que nous traversons ensemble seront derrière nous, la vie collective reprendra ses droits dans notre commune comme ailleurs.

En attendant, prenez soin de vous et veillons les uns sur les autres.

Éric KOEBERLÉ,
Maire de Bavilliers

DE MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL À L'ÉCOLE MATERNELLE

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'école maternelle Jacques Pignot compte une classe supplémentaire, soit désormais six classes. Toutes les salles de l'école étant déjà occupées, cette sixième classe est actuellement hébergée dans un espace préfabriqué.

Pendant les vacances de Noël, celui-ci a fait l'objet de travaux de réhabilitations importants : pose de double vitrage pour une meilleure isolation thermique, climatisation réversible pour une température idéale été comme hiver, réfection des murs et du plafond, ...

Ces travaux permettent d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions en attendant la création d'une nouvelle école maternelle, plus que jamais nécessaire pour répondre à l'augmentation des effectifs liée à la démographie actuelle.

LES ÉLUS FINANCENT PERSONNELLEMENT LEURS CARTES DE VŒUX

Cette année, les élus municipaux ont souhaité financer leurs cartes de vœux sur leurs deniers personnels. La commune n'a donc pas dépensé un euro pour cela. Il s'agit bien sûr d'un geste symbolique, mais il marque la volonté de la municipalité de gérer les deniers publics avec la plus grande rigueur, en ayant toujours à l'esprit l'intérêt général.

Et dans la situation actuelle, empêchant notamment la tenue de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire, c'est un geste qui a du sens.

RECENSEMENT DES PROPRIÉTAIRES D'OISEAUX

En 2006, l'État a rendu obligatoire le recensement des propriétaires d'oiseaux. Ce dispositif est utile en période d'épidémie aviaire, ce qui semble être le cas actuellement.

La Mairie a ouvert un registre afin d'y recenser tous les propriétaires d'oiseaux, hormis ceux qui sont détenus en permanence à l'intérieur des locaux. Sont notamment concernés les détenteurs non commerciaux de volailles ou d'autres oiseaux élevés en extérieur.

Les personnes concernées sont priées de bien vouloir remplir le formulaire Cerfa 15472*01 et le transmettre ou le déposer à la Mairie. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture.

CONCILIATION DE JUSTICE : UNE PISTE À SUIVRE

De nombreux Bavillérois font appel à la Mairie pour des conflits de voisinage ou des différends du quotidien. Ces questions peuvent bien souvent être réglées efficacement par le conciliateur de justice. C'est une procédure simple, rapide et gratuite. Elle facilite la conclusion d'un accord entre les parties et peut permettre d'éviter un procès.

Pour faire appel au conciliateur de justice, vous pouvez contacter le tribunal judiciaire de Belfort au 06 62 33 08 86, le mardi entre 13h30 et 17h.



VEND.
MATINS

Marchés hebdomadaires
Place Jean Moulin

25/02
JEUDI 20H

Conseil municipal
Salle Jean Moulin

14/02
DIM. MATIN

Marché mensuel
Place Jean Moulin

14/03
DIM. MATIN

Marché mensuel
Place Jean Moulin